

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 6 mai 2014

Résolution: CA14 22

---

**Appui aux 6 centres d'éducation populaire de Montréal**

ATTENDU QUE les six centres d'éducation populaire (CEP) de Montréal ont été créés il y a une quarantaine d'années dans le but de répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées de la société, les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants, avec une offre de service mieux adaptée à leurs besoins particuliers;

ATTENDU la formation de comités de travail CSDM/InterCEP dès 2008-2009, dont l'un avait le mandat de trouver une solution à long terme pour le maintien des 6 CEP;

ATTENDU QUE les baux intervenus entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et les CEP arrivent à échéance le 15 mai 2015;

ATTENDU le cadre et les règles budgétaires dans lesquels une commission scolaire doit réaliser sa mission éducative première;

ATTENDU QUE les CEP ont reçu l'appui de M. Paul Bélanger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, et de Paul Gérin-Lajoie, premier ministre de l'Éducation de l'histoire du Québec, lors d'une conférence de presse le 5 avril 2013 témoignant de l'importance de maintenir ce type de service à la population et du droit pour tous à l'éducation;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil des commissaires de la CSDM, le 19 février 2014, intitulée Demande d'aliénation auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue d'aliéner, en faveur de la Société québécoise des infrastructures (SQI), six immeubles excédentaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) loués aux centres d'éducation populaire;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest accueille depuis plus de 40 ans deux des six centres montréalais sur son territoire, soit le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA);

ATTENDU QUE la fermeture de ces établissements serait une lourde perte pour une frange vulnérable de la population du Sud-Ouest où elle a accès à des services d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest a, à maintes reprises, manifesté publiquement son appui au Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri ainsi qu'au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud  
Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

QUE l'arrondissement du Sud-Ouest réitère son appui aux 6 CEP et demande au gouvernement du Québec de régler rapidement la situation précaire dans laquelle ils se trouvent en signant une entente avec eux et la CSDM;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au ministre responsable de la Société québécoise des infrastructures (SIQ), à la députée de Saint-Henri–Saint-Anne, à InterCEP, à la CSDM, ainsi qu'aux arrondissements concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

---

Maire d'arrondissement

---

Secrétaire d'arrondissement